

**Procès-verbal de séance
du Conseil Municipal
N° 02/2019
du 13 février 2019**

Le sept février deux mil dix-neuf une convocation a été adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du treize février deux mil dix-neuf à vingt heures à la Mairie.

Date d'affichage de la convocation : **07 février 2019**

Conseillers élus : **23**

Conseillers en exercice : **23**

A l'ouverture de la séance

Conseillers présents : **18**

Procurations : **2**

A partir du point 3.1.

Conseillers présents : **19**

Procurations : **1**

Séance du 13 février 2019

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire

Mmes Valentine FRITSCH, Brigitte MULLER, Adjointes

MM. Alfred KLEITZ, Marc VOGEL, Adjoint

Mmes Christine GEBUS, Monique GRAD-ORAN, Annette GRIES, Martine HUARD, Danièle MEYER

MM. Pierre FEIDT, Philippe FRIEDRICH, Amaury GUERRIER, Gilbert HUTTLER, Emmanuel JUNG, Yan LONGERON, Thomas TRUMPF, Steve WOLFFER

Absents excusés :

Mme Brigitte ROLL, Adjointe, donne procuration à Mme GRAD ORAN jusqu'à son entrée en séance lors du point 3.1

M. Olivier SCHLATTER donne procuration à M. Steve WOLFFER

M. Valentin SCHAEFFER

Absents:

Mme Claudia SCHAEFFTER

M. Romaric WEIL

Assistait en outre :

Mme Charlotte FARÇAT, attachée

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2019

3. Affaires du personnel

3.1. Contrat d'adjoint territorial du patrimoine

4. Affaires financières

4.1. Délibération autorisant l'engagement, le mandatement et la liquidation de dépenses d'investissement avant le vote du budget

4.2. Validation de l'enveloppe financière du projet de liaison Rosenwiller-Cimetière

5. Informations

5.1. DIA

5.2. Bilan financier de la liaison Dettwiller-Lupstein

5.3. Agenda

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Maire demande à M. Yan LONGERON s'il veut être secrétaire de séance.

M. Yan LONGERON accepte volontiers cette proposition.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2019

Le Maire rappelle qu'il a été décidé de retirer du procès-verbal toute appréciation relative au personnel communal.

M. Philippe FRIEDRICH tient à verser au procès-verbal les propos suivants : « Je m'oppose à ce compte rendu parce qu'il a censuré des propos que j'ai tenus. Ces propos ne concernaient pas les agents, mais les contrats de ceux-ci. Il est normal que les personnes ne soient pas mises en cause publiquement, mais ce ne sont pas mes paroles qui les avaient critiquées. Il est rare que je vote contre un compte rendu, mais je ne peux accepter cette censure. »

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte-rendu de la séance du 17 janvier 2019 par 15 voix POUR, 4 ABSTENTIONS et 1 CONTRE.

3. Affaires du personnel

3.1. Contrat d'adjoint territorial du patrimoine

Mme Brigitte ROLL entre en séance

Le contrat de Mme JUMEAU prend fin le 28 février 2019. Dans la continuité de son CDD, le Maire propose une titularisation. Afin que celle-ci soit effective, elle sera précédée d'une période de stage d'un an. Le poste sera assis sur le support laissé vacant par Mme VOGT. La quotité prévue est de 22H30 par semaine.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à voix 19 POUR, et 1 ABSTENTION, APPROUVE la stagiairisation de Mme JUMEAU pour une période d'un an. La durée hebdomadaire de service est fixée à 22H30/35h00.

4. Affaires financières

4.1. Délibération autorisant l'engagement, le mandatement et la liquidation de dépenses d'investissement avant le vote du budget

Depuis le début de l'année, des demandes de remplacement de matériel communal ont été exprimées. L'entreprise SICLI a fait le bilan des installations de sécurité incendie. Elle a notamment demandé le remplacement de six extincteurs. Par ailleurs, le four de la salle socio-culturelle ne fonctionne plus.

Le budget 2019 n'étant pas voté, ces dépenses d'investissement ne peuvent pas être engagées, mandatées et liquidées sans accord préalable du Conseil Municipal.

Pierre FEIDT demande s'il s'agit uniquement des dépenses présentées en séance. Le Maire affirme que seules ces dépenses seront autorisées par la présente délibération.

Décision du Conseil Municipal

L'article L 1612 - 1 du Code Général des Collectivités prévoit :

"Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et

mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits".

Le montant des dépenses réelles d'investissement inscrit au budget 2018 s'élève à 2 877 239 € (hors chap. 16 "Remboursement d'emprunts").

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à réaliser les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget 2019. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Acquisition	Fournisseur	Chapitre	Montant TTC
Remplacement de matériel incendie	SICLI	21568	604,87
Four intégrable Bosch	ADOLFF	2188	340,00
Remplacement régulation école	Nicolas Diebold	21312	1652,87
TOTAL			2597,74

4.2. Validation de l'enveloppe financière du projet de liaison Rosenwiller Cimetière

M. Marc VOGEL présente le projet de liaison Rosenwiller Cimetière.

Il s'agit d'un projet comprenant trois volets :

1. Aménagement du cheminement doux. Il s'agit de sécuriser les circulations piétonnes entre Rosenwiller et son cimetière situé à 400 mètres de l'agglomération. Un cheminement d'une largeur de 160 cm sera créé. Il sera séparé de la RD716 par un accotement.
2. Mise en sécurité de la rue de Steinbourg. Il s'agit de ralentir la circulation routière au niveau de l'entrée d'agglomération et de la rue de Steinbourg.
3. Remise en état de l'aire de retournement située au niveau des conteneurs de déchets, à l'entrée du Club des Jeunes.

La commune a été accompagnée par le Conseil Départemental pour ce projet. Le Conseil Départemental a remis à titre gracieux une fiche technique indiquant des préconisations techniques et un chiffrage financier pour les deux premiers volets du projet.

Des devis ont été demandés pour le chiffrage de l'aire de retournement.

L'enveloppe financière proposée est de 60 000 € HT pour cette opération.

	Dépenses	Recettes	Subventions à demander
Aménagement du cheminement doux	35 000	7 000	DSIL
Mise en sécurité de la rue de Steinbourg, RD716	8 000	1 600	DETR
Remise en état de l'aire de retournement	17 000		SMICTOM
TOTAL	60 000	8 600	

Côté recettes, les subventions DSIL et DETR seront demandées. Par ailleurs, un courrier a été envoyé au SMICTOM. Il informe le SMICTOM des travaux à entreprendre pour la remise en état de l'aire de retournement et demande une participation financière.

Ce projet sera présenté aux riverains de la rue de Steinbourg.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

FIXE l'enveloppe prévisionnelle des travaux à 60 000€ HT,

AUTORISE le Maire à lancer la consultation des entreprises,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

AUTORISE le Maire à faire les demandes de subventions nécessaires.

5. Informations

5.1. DIA



10, 11 et 12 Rue des Bouchers

Section 01

Parcelles 76, 77, 78, 79 et 80

Superficie totale : 2 a 78 ca



Rue de la Heid

Section 08

**Parcelles 206/60, 207/60, 198/60
et 199/60**

Superficie totale : 8 a 99 ca



5 Rue de la Heid

Section 08

Parcelles 59

Superficie totale : 2 a 06 ca

5.2. Bilan financier de la liaison Dettwiller-Lupstein

Le Maire présente le bilan financier de la liaison Dettwiller Lupstein.

Les travaux initialement estimés à 92 297 € HT, ont finalement coûté 60 548 €HT. Déduction faite des participations de l'Etat (DSIPL), du Conseil Départemental et de la commune de Lupstein, le reste à charge pour la commune est de 19 351 € HT, soit moins d'un tiers du coût total.

Le Maire précise que la commune de Lupstein a participé à un tiers des dépenses du projet hors ilots directionnels qui se situent à l'entrée de Dettwiller.

	Dépenses	Recettes
Total des dépenses HT	60 548	
DSIPL - taux intervention 40%		24 219
Conseil Départemental		8 700
Participation de Lupstein		8 278
TOTAL	60 548	41 198
RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE	19 351	

5.3. Agenda

Samedi 16 février à 18h00 : Marche de nuit de l'OMSCAL – départ : base de Canoë Kayak

Samedi 16 mars : Journée citoyenne – nettoyage de printemps

Mercredi 20 mars à 20h00 : soirée dictée à la Bibliothèque municipale

Dimanche 31 mars à 12h00 : fête des aînés au Foyer Saint Jacques

A l'issue de la réunion, dans le cadre la restructuration du complexe sportif, le Maire propose la création d'un comité de pilotage pour le suivi du projet. Le Maire demande aux élus de signifier leur souhait de faire partie de ce comité.

Les élus suivants se proposent : V. FRITSCH, B. MULLER, P. FEIDT, P. FRIEDRICH, A. GUERRIER, E. JUNG, A. KLEITZ, S. WOLFFER et C. ZIMMERMANN.

MM O. SCHLATTER et V. SCHAEFFER étant associés au projet depuis sa phase initiale, il leur sera également proposé de rejoindre le comité de pilotage.

Par ailleurs, il sera proposé à l'école élémentaire, au collège ainsi qu'aux associations utilisatrices des infrastructures sportives de se faire représenter.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21H00.

Pour extrait conforme,
Dettwiller le 14 février 2019

Le secrétaire,
Yan LONGERON

Le Maire,
Claude ZIMMERMANN

C. Zimmermann	V. Fritsch	A. Kleitz
B. Roll	B. Muller	M. Vogel
M. Huard	A. Guerrier	P. Feidt
P. Friedrich	C. Gebus	M. Grad-Oran
A. Gries	G. Huttler	E. Jung
Y. Longeron	D. Meyer	V. Schaeffer Excusé
C. Schaeffter Absente	O. Schlatter Excusé Procuration à S. Wolffer	T. Trumpf
R. Weil Absent	S. Wolffer	